

La Parisienne Assurances

Innovation
Solidité
Tradition
Sur-mesure
Développement durable



L'EXPERTISE ET LA LÉGITIMITÉ D'UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE CRÉÉE EN 1829



La Parisienne Assurances est une société d'assurance dont l'origine remonte à 1829.

A sa création, elle était une société familiale en commandite qui assurait les accidents provoqués par les propriétaires et conducteurs de voitures à cheval pouvant survenir dans les rues de Paris.

Aujourd'hui La Parisienne Assurances conçoit des solutions sur mesure en mettant à la disposition de ses partenaires, qu'ils soient courtiers ou sociétés souhaitant une offre d'assurance, son savoir-faire, ses méthodes de distribution, la gestion de la production ou des sinistres et le portage du risque. Pour ce faire, La Parisienne Assurances analyse avec ses futurs partenaires leurs besoins spécifiques afin de développer avec eux et pour eux une offre de produits et de services innovante.

La parisienne... [assurance d'innover]



AUTO LIBERTÉ



Pour qui ?

► Pour quels conducteurs ?

- Conducteurs âgés de 21 à 80 ans avec un CRM de 050 à 100,
- Acceptation des jeunes permis et des sans antécédent,
- Au maximum 2 sinistres matériels même responsables sur les 36 derniers mois.

► Pour quels types de véhicules ?

- Les véhicules de groupe 16 et de classe H maximum selon la classification GTA.

Quels sont les avantages ?

► 5 forfaits Kilométriques au choix

- Un produit souple et économique grâce aux forfaits kilométriques 4 000 km, 8 000 km, 12 000 km, 16 000 km et Illimités

► 4 formules au choix de l'Eco à la Tous Risques complète

- De la formule Eco, aux formules packagées, nous mettons à votre disposition tous les outils pour satisfaire au mieux vos clients

► L'innovation « cash back auto 3 ans »

- 3 ans assurés = 4 mois de primes remboursée
- Le choix de la franchise : fixe, proportionnelle ou rachetable
- L'assistance sans franchise kilométrique

► L'assistance sans franchise kilométrique

AUTO SUR MESURE



Pour qui ?

► Pour quels conducteurs ?

- Conducteurs âgés de 21 à 80 ans avec un CRM de 050 à 100,
- Acceptation des jeunes permis et des sans antécédent,
- Au maximum 2 sinistres matériels même responsables sur les 36 derniers mois.

► Pour quels types de véhicules ?

- Les véhicules de groupe 16 et de classe H maximum selon la classification GTA.

Quels sont les avantages ?

► Taillez un contrat sur mesure pour vos clients !

- A partir de la Rc/DR, ajoutez les garanties que vous voulez
- Le choix de la franchise : fixe, proportionnelle ou rachetable

► Garantie Perte totale

- Lors de la destruction totale du véhicule, une indemnisation fixe de 2000 euros est versée même si le véhicule n'est plus coté.

► L'innovation « cash back auto 3 ans »

- 3 ans assurés = 4 mois de primes remboursée

► L'assistance sans franchise kilométrique

► Garantie pannes mécaniques

- Pour couvrir tous les organes du véhicule (moteur, boîte et pont)

AUTO MALUSSES RISQUE AGGRAVES



Pour qui ?

► Pour quels conducteurs ?

- Conducteurs âgés de 25 à 80 ans avec un CRM jusqu'à 350 avec ou sans risque aggravé;
- Titulaire du permis depuis plus de 36 mois.
- Avoir été assuré 21 mois sur les 24 derniers mois.

► Pour quels types de véhicules ?

- Les véhicules de groupe 16 et de classe H maximum selon la classification GTA.

Quels sont les avantages ?

- L'assistance sans franchise kilométrique en cas d'accident
- 3 formules de garanties, même tous risques
- En cas d'achat d'un nouveau véhicule, l'ancien reste assuré pendant 15 jours

Comment souscrire ?

- Souscription immédiate jusqu'à CRM 124 si pas de risques aggravé via le site www.laparisienne.fr
- Inutile d'adresser les pièces par courrier :
Faxe les au : 0 826 10 9005
- Si risque aggravé ou CRM > 124 dès réception de l'intégralité des documents demandés, nous vous répondons sous 24h et procédons à l'établissement du contrat

2 ROUES CLASSIQUES RISQUES AGGRAVÉS



Pour qui ?

- ▶ Les véhicules terrestres à moteur de cylindrée supérieure ou égale à 125 cm³
- ▶ Les immatriculations françaises
- ▶ Les véhicules présents dans les véhiculiers à la souscription.

Quels sont les avantages ?

- ▶ L'assistance sans franchise kilométrique, même en cas de crevaison incluse
- ▶ La protection du pilote
 - ▶ Proposée en option dans toutes nos formules, cette garantie dommages corporels protège le conducteur qui serait victime d'un accident garanti.
- ▶ La garantie des accessoires en option
- ▶ La garantie de l'équipement du motard en option
 - ▶ Elle s'applique dans le cadre et en complément des formules dommages à hauteur de 770 € ou 1 550 €

2 ROUES CLASSIQUES



Pour qui ?

▶ 2 roues classiques

- ⦿ Les véhicules terrestres à moteur de cylindrée supérieure ou égale à 125 cm³, y compris les MP3.
- ⦿ Les immatriculations françaises ou monégasques
- ⦿ Les véhicules présents dans les véhiculiers à la souscription
- ⦿ Les véhicules d'une valeur neuve inférieure à 23 000 €

Quels sont les avantages ?

- ▶ L'assistance sans franchise kilométrique, même en cas de crevaison incluse
- ▶ L'option Bris d'optique
 - ⦿ Elle protège le bloc optique avant du 2 roues
- ▶ La protection du pilote
 - ⦿ Proposée en option dans toutes nos formules, cette garantie dommages corporels protège le conducteur qui serait victime d'un accident garanti
- ▶ La garantie des accessoires en option
- ▶ La garantie de l'équipement du motard en option
 - ⦿ Elle s'applique dans le cadre et en complément des formules dommages à hauteur de 770 € ou 1 550 €

Tarification

- ⦿ Vos clients bénéficient d'une réduction de 25% sur la 2ème moto

CYCLOMOTEURS



Pour qui ?

► Pour quels type de véhiculier ?

- Cylindrées inférieure à 125 cm³
- Immatriculation française ou monégasque à la souscription
- Valeur à neuf inférieure à 23 000 €.

► Pour quels usages ?

- 2 types d'usages sont proposés selon l'utilisation faite du véhiculier:
 - Trajet travail
 - Privé

Pour les conducteurs âgés au minimum de 14 ans

Quels sont les avantages ?

► 2 formules de garanties (RC et RCVI)

► La protection du pilote

- Cette assurance garantit l'indemnisation des préjudices corporel causés au pilote (désigné au contrat) survenant lors d'un accident de la circulation alors qu'il conduit le cyclomoteur assuré.

► Dommages corporels illimités en RC

RÉSIDENCE PRINCIPALE CONFORT +



Pour qui ?

- ▶ Appartements ou maisons de 1 à 15 pièces principales et de 8 000 à 183 000 euros de capitaux.
- ▶ Les résidences principales inhabitées pendant moins de 60 jours au cours d'une même année d'assurance.
- ▶ Le souscripteur ne doit pas avoir été résilié Compagnie au cours des 24 derniers mois, ni avoir subi de catastrophe naturelle.

Quels sont les avantages ?

- ▶ Garantie des biens mobiliers en valeur à neuf pendant 2 ans, avec possibilité de l'étendre jusqu'à 6 ans sans vétusté grâce à l'option « valeur à neuf intégrale » pour 1 € par mois.
- ▶ Suppression de la franchise incendie en cas de présence d'un détecteur de fumée dans l'habitation
- ▶ Remplacement du trousseau de clés en cas de vol
- ▶ Une assistance complète
- ▶ De nombreuses options (scolaire, cave à vins, dommages électriques, chambre d'étudiant ...).

Déménagez sans risque !
Le mobilier endommagé est remboursé !

La parisienne... [assurance d'innover]

RÉSIDENCE SECONDAIRE



Pour qui ?

- ▶ Les appartements et maisons, comportant de 1 à 10 pièces principales, d'une superficie totale maximum de 500 m²
- ▶ La possibilité de choisir un capital mobilier de 8 000 euros à 80 000 euros.

Dans quelles localisations ?

- ▶ En agglomération, hors agglomération,
- ▶ En France métropolitaine, Principauté de Monaco, (hors Dom/Tom et hors Corse).

Quels sont les avantages ?

Des options adaptées aux résidences secondaires :

- ▶ Vérandas et verrières, Piscine, Mobilier de jardin, Matériel de jardinage automoteur.

Une assistance complète :

- ▶ Le gardiennage du domicile sinistré avec la mise en place d'un agent de sécurité,
- ▶ Le transfert du mobilier avec la prise en charge de la location d'un véhicule de type utilitaire,
- ▶ L'ouverture de porte suite à la perte ou au vol de clefs. Sont inclus le déplacement et la main d'oeuvre,
- ▶ Des conseils juridiques concernant la vie privée et la vie professionnelle, sur simple appel téléphonique.



INDIVIDUELLE ACCIDENT



Pour qui ?

► Pour quels profils ?

- ◉ Garantie jusqu'à 75 ans selon la formule choisie
- ◉ Souscription immédiate
- ◉ Pas de questionnaire médical

► De quel statut ?

- ◉ Salariés,
- ◉ Travailleurs non salariés (TNS),
- ◉ Personnes exerçant un mandat d'administrateur ou d'élu.

Quels sont les avantages ?

► En cas de décès accidentel, le capital est totalement exonéré d'impôt et de droits de succession

- ◉ Garantie dans le monde entier
- ◉ Pas de questionnaire médical
- ◉ Capitaux Décès de 15.000€ à 450.000€
- ◉ Capitaux Invalidité de 15.000€ à 1.000.000€
- ◉ Indemnités journalières possibles jusqu'à 75€/jour
- ◉ Indemnités hospitalières 15€/jour pendant 365 jours
- ◉ (formule forfaitaire)
Franchise relative de 5 ou 10%
- ◉ Commissions variables jusqu'à 30% (sauf forfaitaire 20%)
- ◉ Valable également pour les TNS

INDIVIDUELLE ACCIDENT



► Garantie des accidents (suivant formule) :

- ◉ Domestiques y compris le bricolage,
- ◉ De la circulation (automobile, 2 roues jusqu'à 80cm³, train, piéton),
- ◉ De la navigation (avion en tant que passager, bateau),
- ◉ Suite à un attentat,
- ◉ Lors de la pratique d'un sport amateur
- ◉ Durant les loisirs,
- ◉ En voyage ou pendant vos vacances,
- ◉ Trajet Domicile - travail (et retour) .

► Possibilité de choisir le niveau de franchise : 5 ou 10 % 3 formules étendues :

- ◉ **IA Forfaitaire** : l'essentiel avec un forfait hospitalisation, garanties étendue à la vie privée (y compris trajet domicile - travail).
- ◉ **IA Optimum** : option famille, sports dangereux et garantie du conducteur, garanties étendues à la vie privée (y compris trajet domicile - travail).
- ◉ **IA Sur Mesure** : options indemnités journalières, déplacements fréquents, garanties des élus et administrateurs, garanties étendues à la vie privée (y compris trajet domicile - travail) et/ou à la vie professionnelle.

**Idéal pour les assurés détenteurs
d'un véhicule sans permis et les cyclos**

BRIS DE GLACE



Pour quels risques ?

- ▶ **Locaux commerciaux avec devantures**
 - ⦿ Boulangerie, Brasserie, Prêt-à-porter ...
- ▶ **Les immeubles collectifs à usage d'habitation**
- ▶ **Appartements et maisons particulières**
 - ⦿ Les résidences à usage d'habitation (appartements, maisons particulières...)
- ▶ **Hôtels**
 - ⦿ Les hôtels toutes catégories, les résidences hôtelières...

Quels sont les avantages ?

- ▶ **Une large couverture**
 - ⦿ Les produits verriers et plastiques intérieurs, extérieurs ainsi que les appareils sanitaires (pour les risques d'habitation et hôtels) sont garantis.
 - ⦿ les enseignes lumineuses (pour les risques professionnels)
- ▶ **Le choix de l'indemnisation**
 - ⦿ Le remplacement de l'objet brisé se fait à l'identique, soit par le versement d'une indemnité en espèce, soit en nature.
- ▶ **Une prise en charge des frais supplémentaires**
 - ⦿ En cas de difficulté de mise en œuvre de la réparation en nature, les frais supplémentaires de pose font l'objet d'une indemnisation.

**Une maîtrise inégalée de l'assurance BDG :
notre savoir faire depuis 1829**

La parisienne... [assurance d'innover]

BRIS DE GLACE



► Garanties de tous types de risques

- Appartements/maisons d'habitation
- Commerces
- Immeubles (habitations ou bureaux)
- Hôtels
- Chaînes de magasins
- Patrimoines ou parcs immobiliers
- Tours entièrement vitrées (Murs rideaux)
- Biens communaux...

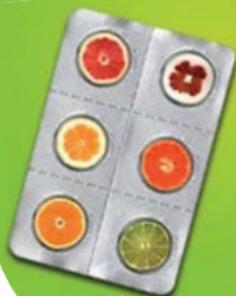
► Options

- Marbres, vérandas, balcons vitrés, capteurs solaires, verrières

Comment souscrire ?

- Souscription directe des risques simples (Habitations - Commerces de proximités - Immeubles d'habitation - Hôtels).
- Risques spéciaux, demandez votre devis à l'adresse suivante : devisbrisdeglaces@la-parisienne.fr
- Risques Hors normes : N'hésitez pas à en parler avec votre Inspecteur Commercial ou Délégué Régional

PARCOURS SANTÉ



Pour qui

- ⦿ Souscription de 18 à 65 ans

►Eco :

- ⦿ Faibles consommateurs de soins et attentifs à leur santé,
- ⦿ Les personnes avec un comportement responsable qui acceptent la prise en charge d'une partie de certaines dépenses de pharmacie.

►Confort :

- ⦿ Couples et familles, salariés et travailleurs non salariés,
- ⦿ Une offre complète pour ceux qui souhaitent des garanties étendues.

Quels sont les avantages ?

Une complémentaire simple et efficace

- ⦿ Couverture immédiate sans délai d'attente et sans questionnaire médical.
- ⦿ Le client peut suivre l'avancement de ses remboursements sur notre site. Remboursements sous 48 h à réception des justificatifs de soins

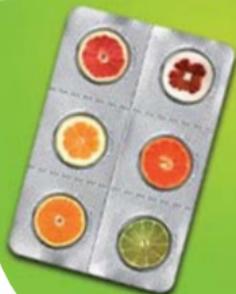
Eco :

- ⦿ Des tarifs réduits : selon la zone d'habitation et l'âge. -15% pour les travailleurs non salariés.

Confort :

- ⦿ Le tiers payant généralisé et une option renfort Optique/Dentaire pour s'adapter aux besoins des familles

PARCOURS SANTÉ



Les formules

► Formule 1

- Une formule au meilleur prix.
- Sans garantie superflue, ciblée sur l'hospitalisation et les actes médicaux sans dépassement d'honoraires

► Formule 2

- Une formule complète qui permet de maîtriser le budget avec de bonnes garanties sur les postes onéreux comme l'optique, le dentaire ou l'hospitalisation.

► Formule 3

- Une formule sécurisante qui offre une protection très efficace avec des garanties renforcées sur tous les postes de soins et un excellent rapport qualité/prix.

Tarification – commission ?

- Le produit Parcours santé vous permet de personnaliser votre rémunération en choisissant entre :
 - Une commission linéaire jusqu'à 20 % quel que soit le type de risque souscrit ;
 - Une commission de 30 % la première année et de 15 % à partir de la deuxième année.

ECO

Nous proposons à l'assuré un contrat adapté qui prévoit l'application de frais associés à la gestion de ses prestations à hauteur de 1.50€ (par jour) à chaque fois qu'il bénéficie d'un remboursement au titre de ses garanties

GRÂCE À LA MULTI DÉTENTION, FIDÉLISEZ VOS CLIENTS



► Pour toutes affaires nouvelles, jusqu' à -25% :

Fidélisez VOTRE CLIENT

► JUSQU'À

-25%

DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS

NOUVELLE POLICE

AUTO

2 ROUES

HABITATION

BRIS
DE GLACE

INDIVIDUELLE
ACCIDENT

Contrat en portefeuille

► Auto

-10%

-15%

-20%

-20%

-20%

► 2 Roues

-10%

-25%

-20%

-20%

-20%

► Habitation

-10%

-15%

-20%

-10%

-20%

► Bris de Glaces

-5%

-5%

-10%

-10%

-20%

► Individuelle Accident

-3%

-3%

-5%

-5%

-20%

La parisienne... [assurance d'innover]

MÉMO PRATIQUE



Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Nom du conseiller commercial :

Tel du conseiller commercial :

Tel du Service Commercial : 01 73 01 53 54

Fax : 0 826 10 9006

Service commercial : commercial@la-parisienne.fr

Questions sur l'utilisation du site : contact@la-parisienne.fr

Adresse :

La Parisienne Assurances

30 rue des Epinettes

75843 Paris cedex 17

Sites : www.la-parisienne.fr

www.la-parisienne-assurances.com

